

Fusillades de 1944 : les 7 israélites.

La mise en place du STO (**Service du Travail Obligatoire**), par la loi du 16 février 1943, concerne les jeunes des classes 1940, 1941 et 1942. Pour s'y soustraire, beaucoup vont rejoindre le **maquis**. Début 1944, le **harcèlement** est tel que la division Brehmer (appartenant à la Wehrmacht et non aux SS) est chargée de « mettre de l'ordre » en liquidant les maquis.

Le 26 mars, une première opération se déroule dans la forêt de la Double. Mais les maquis ont eu connaissance d'une probable **offensive**. Par petits groupes ils se sont repliés sur le sud du département. La population va faire les frais de la déception allemande. Arrestations, **assassinats**, viols vont ponctuer cette déferlante sauvage.

Le 4 avril, « à 3h du matin une division motorisée submerge le pays, fouillant les maisons, battant bois, champs et prairies à raison d'un homme tous les 10 m » relatera le maire de Saint-Laurent-des-Hommes. Les hommes sont interrogés « par une sorte de tribunal comprenant plusieurs **SS**, des membres de la Gestapo allemande de Bordeaux et la brigade du commissaire Poinseau (sic) également de Bordeaux ». Ces messieurs « possèdent une liste de « communistes » et une liste de « **gaullistes** » d'après laquelle ils orientent leurs interrogatoires », précise-t-il plus loin. Sur tous ceux qui sont amenés, **sept ne reviendront pas**. **Juifs**, ils seront fusillés à Souge.